

Année 3 – Les outils du tradipraticien

Bulletin d'inscription

LIEU DES COURS : Au Campus, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven

DATE : du 9 janvier au 18 décembre 2027

DURÉE : 160 h

REPARTITION : 10 week ends (samedi/dimanche)

Nom :Prénom :

Téléphone :Email :

Adresse :

Profession.....

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel
	16€/heure
Frais de dossier	120€
Frais de formation	2560€

MODES DE RÈGLEMENT (cocher le mode de règlement choisi):

- ☐ Espèces
☐ Chèque (encaissement le 10 du mois)
☐ Virement (le 10 de chaque mois)

Règlement comptant 120€ + 2560€ soit 2680€ à l'inscription

Règlement en 3 fois SANS FRAIS

Rgl 1: 120€ + 860€

Rgl 2 à 3: 850€

encaissement à l'inscription

Règlement en 10 fois SANS FRAIS

Rgl 1: 120€ + 760€

Rgl 2 à 9: 200€

encaissement 1^{er} et 2^{ème} mois

encaissement à l'inscription

- Ci-joint mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE
- Je note que l'unité pédagogique de cette formation ne permet pas d'inscription aux vidéos et webinaires « à la carte »
- Je reconnais avoir été informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription
- Mon inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales
- J'autorise la publication d'images prises lors de la formation et leur exploitation éventuelle pour la communication de l'école
(en cas de désaccord, vous pouvez rayer cette phrase)
- Je suis informé du fait que, conformément aux dispositions européennes RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*), je peux accéder à mes données personnelles sur simple demande

« Lu et approuvé »

Date :

Nom, Prénom, Signature :

Année 3 – Les outils du tradipraticien

Calendrier



1.	9 et 10 janvier 2027	Théorie et pratique
2.	6 et 7 février 2027	Théorie et pratique
3.	6 et 7 mars 2027	Théorie et pratique
4.	10 et 11 avril 2027	Théorie et pratique
5.	22 et 23 mai 2027	Théorie et pratique
6.	26 et 27 juin 2027	Théorie et pratique
7.	11 et 12 septembre 2027	Théorie et pratique
8.	9 et 10 octobre 2027	Théorie et pratique
9.	13 et 14 novembre 2027	Théorie et pratique
10.	11 et 12 décembre 2027	Théorie et pratique
11.	18 décembre 2027	Examen final

(Document à conserver)

Durée en jour : 20

Durée en heure : 160 h + Examen

Année 3 – Les outils du tradipraticien

Programme synthétique

A. PRÉSENTATION DE L'ACUPUNCTURE (*histoire, différents types, principes et niveaux d'action, préparation au traitement*)

B. EFFETS SECONDAIRES, ACCIDENTS ET INTERDITS DE PUNCTURE

C. LES AIGUILLES (*action thérapeutique, 9 aiguilles traditionnelles, insertion, paramètres, obtention du Qi*)

D. TONIFICATION ET DISPERSION (*Bu Xie*) (*les différents paramètres, principales techniques de manipulation, technique de LKY, calorification et clarification, durée du traitement*)

E. PRATIQUE D'AIGUILLES

F. LA MOXIBUSTION (*propriétés, les différentes techniques, indications/contre-indications, histoire, méthodes complémentaires*)

G. LES POINTS D'ACUPUNCTURE (*nature des points, combinaison des points, règles de prescription des points, les 8 principes, localisation et indications*)

H. CLINIQUE D'ACUPUNCTURE

I. INTRODUCTION A LA PHARMACOPÉE CHINOISE

(Document à conserver)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée).

Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'équipe pédagogique.

Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature par l'équipe pédagogique.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

Tarif/Financement :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

frais de dossier : 120€

coût de formation : 2560€

À partir de la 2^{ème} année, une dispense est accordée sur les frais de dossier en cas d'inscription anticipée (3 mois avant le début de l'année suivante).

Inscription en cours d'année :

frais de dossier : 120€

coût de formation : 190€/jour

L'inscription étant forfaitaire, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3^{ème} mois de la formation.

Deux modes de règlement sont proposés :

1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque, espèces ou virement.

2) en 3 fois sans frais par chèque, (remise des 3 chèques à l'inscription), espèces ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis au 10 des 1^{er} et 2^{ème} mois de formation.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE, par écrit.

Changements lieux et dates :

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 200 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

Annulation du fait de CEDRE :

En cas d'annulation de la formation annuelle initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au-delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature

En cas de difficultés financières, un paiement en 10 fois est possible, par chèque uniquement, sans frais. Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.